

FORUM

Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile
Ständiges Forum der Zivilgesellschaft



COMMUNIQUÉ N° 2009- 01 DU 25 NOVEMBRE 2009

CONCLUSIONS À TIRER de la réunion de réflexion sur les BIENS COMMUNS & DROITS COLLECTIFS du 19 octobre 2009

A l'invitation du Forum permanent de la société civile européenne, s'est tenue le 19 octobre 2009 à Bruxelles, au siège du Comité économique et social européen (CESE), une réunion de réflexion sur les biens communs et les droits collectifs.

La crise systémique actuelle impose une profonde réorganisation de nos sociétés, un basculement de notre modèle éthique, économique et social en reformulant les principes, les valeurs et les moyens d'action qui permettront de mieux gérer le bien commun/les biens communs. Le cadre institutionnel actuel n'a apporté que des réponses sectorielles et/ou territorialement limitées. Mais on assiste, en Europe, à l'émergence de nouvelles forces dans le monde du travail et dans la société civile. Ces forces doivent être rassemblées afin de construire les bases d'un « nouveau pacte sociétal ». C'est afin de commencer à y réfléchir ensemble que les organisateurs de la rencontre ont réuni divers réseaux et associations de la société civile européenne¹.

La première partie de la matinée a été consacrée à la notion de biens communs.

La vision chrétienne refuse la domination de l'homme par l'économie et la déstructuration de la solidarité et de la confiance réciproque. La crise a mis en lumière le malaise qui résulte des promesses non tenues par la croyance dans le progrès et dans la capacité de l'économie à apporter le bonheur. Le réseau « F.A.I.R.² » a proposé la notion de bien-être – capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres. Parce que cette notion s'inscrit dans un projet de société, sa définition doit se construire avec les citoyens, et non par les experts (qui n'ont pas prouvé leur compétence). Cette démarche doit s'appuyer sur des indicateurs construits par les citoyens eux-mêmes, à partir de la situation *où l'on est* et pour savoir *où l'on va*. Mesurer le progrès du bien-être sur la base du seul indicateur actuel, la croissance, a conduit à la crise et pourrait conduire à la catastrophe.

Le débat qui suivit cette introduction, a ouvert de nombreuses pistes. Parmi les biens communs, il faut distinguer les biens matériels des biens immatériels, qui s'opposent aux « marchandises »; mais il reste encore à clarifier ce qu'on entend réellement par biens communs. Ainsi, « le » bien commun n'est pas « les » biens communs au pluriel, qui, dans le vocabulaire des économistes, sont des biens non exclusifs mais rivaux dans la consommation. La question est donc celle de l'accès non exclusif à des biens fondamentaux : comment ne pas entraver la capacité d'accès des autres aux biens communs ? Comment faire participer tout le monde ? L'enjeu pour lutter contre l'exclusion et la confiscation des biens communs est de reconstituer la « capacité » de chacun, au sens d'Amartya Sen, en réduisant l'écart entre les riches et les pauvres.

¹ La liste des participants est disponible ici : <http://forum-civil-society.org/spip.php?article392>

² F.A.I.R. : Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse.

FORUM

Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile
Ständiges Forum der Zivilgesellschaft



COMMUNIQUÉ N° 2009- 01 DU 25 NOVEMBRE 2009

La « monétisation » de toutes les activités et la domination du financier, permettent une appropriation illimitée, par un petit nombre, des ressources limitées ou en raréfaction, jusqu'à la brevetabilité du vivant, au détriment du plus grand nombre, de la collectivité.

Ceci pose la question de la gestion collective des biens communs. Nous avons besoin d'un saut qualitatif, intellectuel et social, actuellement bloqué, pour savoir comment gérer les solidarités : l'impôt qui est un moyen d'arbitrage en interne et en externe, les services publics, les finances publiques, la redistribution à l'intérieur et à l'extérieur de nos sociétés.

La seconde partie de la matinée a porté sur les droits collectifs.

Virgilio Dastoli a expliqué qu'il existe deux moyens pour assurer les biens communs : le budget et les droits collectifs proprement dits (beaucoup moins étudiés que les droits individuels). Il y a eu de rares initiatives comme celle de l'Unesco sur la diversité culturelle. Les droits individuels et les droits collectifs coexistent sous forme de dialogue et de « conflictualité » (exemple: la fonction sociale de la propriété). Dans les textes (tels que la Charte de Nice), y a-t-il des droits collectifs, ou des droits individuels qui peuvent devenir collectifs comme, par exemple, le droit à l'environnement ?

Les droits collectifs sont la cinquième génération des droits, dans un système qui ne relève plus du droit international, puisqu'ils s'inscrivent au-delà de la souveraineté exclusive des états. Deux de ces droits sont prioritaires : le droit à la paix et le droit à la démocratie. Mais la démocratie participative suppose l'existence d'un droit associatif européen toujours inexistant.

Les droits liés à la crise actuelle sont le droit à la souveraineté alimentaire (stabilité, salubrité, accès, capacité à produire), la sécurité énergétique, la sécurité environnementale, la sécurité sanitaire, etc. Ce n'est plus au niveau national que la solution sera trouvée ; il faut la trouver à un autre niveau, européen ou global. L'Union européenne peut adopter des textes contraignants mais il est de plus en plus difficile d'avancer à l'unanimité. Il faut donc réfléchir à la méthode.

Lors du débat, la citoyenneté est apparue comme étant un concept clé pour comprendre ce qu'est un droit collectif. Mais l'exercice de la citoyenneté est encore faible au niveau européen. Toutefois, malgré les occasions manquées, l'Union européenne est un périmètre dans lequel nous pouvons peser en insistant sur la citoyenneté. Les droits collectifs ne sont pas garantis : ils doivent être opposables, justiciables et non pas simplement programmatiques (c'est-à-dire nécessitant un acte législatif postérieur pour les implémenter). Les droits collectifs ne peuvent se ramener au simple exercice collectif de droits individuels. Les droits collectifs doivent être définis dans un contrat de société qui précise également qui en sont les responsables, quelles sont les sanctions applicables et quels sont les endroits pour ester en justice.

L'après midi a été consacré aux moyens et au calendrier pour concrétiser le projet.

Les débats ont mis en évidence la nécessité de travailler sur le long terme, dans la perspective d'une nouvelle convention, voire d'une future campagne constitutionnelle, et sur le court terme, pour articuler

FORUM

Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile
Ständiges Forum der Zivilgesellschaft



COMMUNIQUÉ N° 2009- 01 DU 25 NOVEMBRE 2009

l'approche des biens communs et droits collectifs avec l'agenda politique, notamment le débat budgétaire pour l'après 2013 et la stratégie intégrée « Europe 2020 » (voir le programme du président Barroso présenté au Parlement européen).

L'enjeu de ces réflexions est de définir une conception « européenne » de la solidarité et de la coopération, en lieu et place de la concurrence et de l'hyper compétitivité. Il est nécessaire de changer de paradigme. L'instrument serait un pacte sociétal intergénérationnel. Les exemples de référence sont ceux de l'eau, domaine où une large réflexion a déjà été menée, la bibliothèque numérique, un service postal européen, internet, etc....

Mario Sepi, Président du CESE, a souligné le fait que la justice sociale est devenue un problème de la société « globale ». Il a invité la société civile à **s'emparer de quatre instruments** : la démocratie participative qui est plus que l'initiative citoyenne ; la clause sociale horizontale dans le Traité de Lisbonne qui peut rester programmatique (une simple procédure bureaucratique d'analyse d'impact) ou devenir le début d'une politique sociale européenne ; le protocole sur les services d'intérêt général (national et local mais universel et de qualité) ; la définition de nouveaux indicateurs de bien-être.

Les conclusions que le Forum permanent tire de cette journée de réflexion :

- 1 Le contenu des concepts de « biens communs » et de « droits collectifs » doivent être clarifiés sur la base :
 - 1.1 D'une réflexion sur la solidarité, la démocratie et la subsidiarité. Cette dernière peut être une entrave si elle ignore la réalité de nos interdépendances. C'est pourquoi la société civile doit rechercher les moyens de s'approprier les débats sur les biens communs et les droits collectifs et étudier les modalités de délégation de cette appropriation.
 - 1.2 D'un inventaire critique des biens communs et droits collectifs tels qu'ils sont présentés dans les textes existants (Traité de Lisbonne, Charte des Droits Fondamentaux, conventions internationales et/ou autres textes pouvant être considérés comme une source de droit).
- 2 Le projet doit s'inscrire dans le cadre des analyses et des recherches concernant les indicateurs liés aux notions discutées de PNB/PIB, de bien être et de progrès ainsi que de leur mise en œuvre.
- 3 Il est nécessaire d'articuler l'approche des biens communs et droits collectifs avec l'agenda des institutions européennes et, en particulier, celui du Conseil européen et des Conseils des Ministres.
 - 3.1 Sur le court terme, on relève dans le programme du Président Barroso :
 - La référence à un « Agenda de transformation » (« *not business as usual* »)
 - L'annonce d'une « déclaration d'interdépendance » (le Forum en a promu l'idée depuis longue date à la suite de la suggestion faite par M. Andrew Duff (MEP), mais cette déclaration aurait-elle le même contenu que celle de ce programme ?)

FORUM

Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile
Ständiges Forum der Zivilgesellschaft



COMMUNIQUÉ N° 2009- 01 DU 25 NOVEMBRE 2009

- La préparation d'une stratégie intégrée « Europe 2020 » qui fusionnerait les objectifs de compétitivité et de développement durable³.

3.2 Les échéances à moyen terme sont :

- Novembre 2009 : Consultation par la Commission sur la stratégie post-Lisbonne,
- Décembre 2009 : Conseil européen sous présidence suédoise, possibilité d'introduire une mention des biens communs dans les conclusions du Conseil,
- Mars 2010 : Conseil européen sous présidence espagnole (Stratégie intégrée 2020),
- 2e semestre 2010 : présidence belge, débat et/ou adoption de la stratégie intégrée 2020,
- 2012 : conférence des Nations Unies, anniversaire des Conférences de Stockholm 1972 et Rio 1992.

- 4 Pour piloter ce projet, le Forum a désigné – lors de sa réunion du 25 novembre 2009 – un comité de pilotage composé de Mme Catherine Vieilledent et de Messieurs Virgilio Dastoli, Philippe D. Grosjean et Bernard Van Asbroeck.

Ce document est basé sur les propos émis par les participants à la rencontre du 19 octobre 2009⁴ et ne constitue pas, à ce stade, une prise de position qui leur est commune.

Bruxelles, le 25 novembre 2009.

³ Il faut noter qu'un document sur l'Europe en 2025 vient d'être publié par la Commission européenne (DG Recherche).

⁴ L'enregistrement audio des débats du 19 octobre 2009 est disponible sur le site du Forum permanent :
- Session de la matinée: <http://forum-civil-society.org/spip.php?article400>
- Session de l'après-midi : <http://forum-civil-society.org/spip.php?article402>